



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien □

Cadre réservé à l'autorité cl	argée de l'examen au cas par cas
Date de réception : 2 6 0 4 2 0 2 4	
Dossier complet le ://	
N° d'enregistrement : _2024-618	
Intitulé du projet	
marca de projec	
Construction d'ombrières agrivoltaiques type panneaux volailles élevées en plein air sur le secteur de Dupuy - E	
Identification du (ou des) maître(s)	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionai
Identification du (ou des) maître(s)	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionai
Personne physique	
	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionai Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom  Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom  Personne morale Dénomination	Prénom(s)
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  TotalEnergies Renouvelables France	Prénom(s)  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  TotalEnergies Renouvelables France  N° SIRET	Prénom(s)  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)
Personne physique  Nom  Personne morale  Dénomination  TotalEnergies Renouvelables France  N° SIRET  4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4	Prénom(s)  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)  SAS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installations d'ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc permettant de créer de l'ombre aux volailles, améliorer le bien être animal et produire de l'énergie renouvelable solaire.

3.1	Le projet	: fait-il l'objet	d'un e	xamen a	u cas p	ar cas	dans le	cadre	du c	dispositif	prévu	aux
l et	II de l'art	icle R.122-2-1	du cod	de de l'e	nvironi	nemen	t?(cla	use-filet	:) ?			

Oui Non

## 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1?

Oui Non

## Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

## 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet est développé en concertation avec l'agriculteur exploitant Boris Damase, le propriétaire foncier, la Chambre d'Agriculture de Guadeloupe et la SEFAG qui souhaitent passer d'une exploitation de canne à sucre monoculture à un élevage de volailles élevées en plein air.

Ainsi, il est prévu la construction d'ombrières agrivoltaiques type panneaux solaires surélevés favorisant l'apport d'ombrage sur les parcours de volailles et améliorant le bien être animal.

Les ombrières auront une hauteur minimale d'environ 3,00m permettant le passage et une circulation aisés des animaux, agriculteurs et engins agricoles. Une clôture est prévue autour l'exploitation agricole.

Les ombrières permettront d'assurer l'ombre nécessaire aux volailles, les protéger des fortes pluies et produire de l'électricité solaire. Un système de récupération et stockage d'eau de pluie type gouttières pourra être installé pour alimenter les animaux.

Une clôture est prévue autour l'exploitation afin de limiter sinistres et cantonner les animaux.

Aucun travaux de démolition n'est prévu dans le cadre du projet.

## 4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans les objectifs d'autonomie alimentaire et énergétique de la Guadeloupe :

Les ombrières apporteront l'ombre et la protection nécessaire aux volailles (amélioration significative du bien être animal: réduction du stress thermique et sentiment de protection face à la prédation).

La clôture, haute et semi-enterrée, offre également une protection intéressante aux volailles contre les prédateurs (chiens errants) et les vols.

L'eau de pluie récupérée grâce aux gouttières pourra alimenter des réservoirs pour les volailles.

Enfin, le projet Agrivoltaique permettra de financer les investissement (bâtiments & matériel agricoles) nécessaires à l'exploitation de volailles ainsi qu'une pérennisation et une modernisation de l'activité. Il permettra une augmentation de la production agricole locale, participant ainsi à l'autosuffisance alimentaire de la Guadeloupe tout en produisant de l'électricité d'origine renouvelable.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction des ombrières s'étalera sur une durée de 6 à 9 mois et suivront les étapes suivantes:

- Clôture de la zone de chantier (cadencement prévu pour assurer le maintient de l'activité d'élevage),
- Installer une base de vie pour les ouvriers du chantier et aménagement d'une aire de stockage pour l'arrivée des équipements
- Réalisation des tranchées pour le réseau électrique
- Mise en place des platines qui accueilleront les structures des ombrières
- Montage des structures
- Pose des modules photovoltaïques et installation des équipements électriques
- Mise en place du poste de livraison
- Cablage et raccordement au réseau
- Mise en service industrielle

Les ombrières sont des structures simples portant la toiture en panneaux photovoltaïques.

La demande de raccordement électrique au réseau se fera après l'obtention du Permis de Construire.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation attendue est de 35 ans à compter de la mise en service de la centrale. En phase exploitation, les agriculteurs continueront d'assurer leur activité agricole et TotalEnergies Renouvelables France assurera la gestion et l'entretien de la centrale solaire.

Le suivi de production de la centrale s'effectua à distance et les opérations de maintenance préventives seront planifiées et pilotées par l'équipe exploitation avec une fréquence variable en fonction de la typologie des interventions. Les techniciens et le centre de maintenance sont situés en Guadeloupe.

L'écoulement des eaux pluviales se répartiront sous les ombrières qui sont espacées de 6m, une partie pourra être collectée à l'aide de gouttières.

La Chambre d'Agriculture assurera un suivi agricole de l'exploitation.

A la fin de l'exploitation des ombrières, ces dernières seront retirées et orientées vers une filière de recyclage existante. La parcelle sera remise en état comme à l'initial.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'une puissance approximative de 5.5MWc sera soumis à un Permis de Construire (> 1 000 kWc)

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise foncière de l'exploitant	+11ha 6ha 5,5MWc 3m / 3,5m

16		isation	الما		<b>~</b> +
T.O	LUCA	isation	uυ	וט וק	Cι

	Puissance du projet  Hauteur point bas / point haut	5,5MWc 3m / 3,5m
4.6	Localisation du projet	
	Adresse et commune d'implantation	
	Numéro : Voie :	
	Lieu-dit : Dupuy	
	Localité : Baie-Mahault	
	Code postal : 9 7 1 2 2 BP : Cedex :	
	Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>	
	Long.: 6 1 · 3 6 · 1 7 * 5 Lat.: 1 6 · 1 5 · 4 3 * 2	
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°
	Point de départ : Long. : ° " Lat. : °	
	Point de d'arrivée : Long. : ° ° " Lat. : °	3 33
	Communes traversées :	
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le proje	et est soumis :
	Plan Local d'Urbanisme Le projet est situé en zone A.	
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.	
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un	ouvrage existant?
	☐ Oui   ☑ Non	
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet environnementale ?	d'une évaluation
	☐ Oui ☐ Non	

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

		a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».
5	Sensibilité environne	emei	ntale	e de la zone d'implantation envisagée
servi	fin de réunir les informations néo	essair	es pou	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de
				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	
	En zone de montagne ?		V	
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
	Sur le territoire d'une commune littorale ?	V		Commune de Baie Mahault (97122)
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V	Situé dans l'aire d'adhésion du Parc National de Guadeloupe.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	V		RAMSAR de Guadeloupe. La parcelle est située sur un plateau ou la principale activité agricole est la culture intensive de la canne.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé?	V		Baie Mahault est couvert par un PPRN. La parcelle est partiellement concernée par les risques inondation et liquéfaction, en plus de l'enjeu séisme concerné par toute l'île. La construction prendra en compte ces derniers et évitera les zones les plus sensibles.
	V		Le PPRN de Baie Mahault est approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	
D'un site classé ?		~	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		~	Aucun prélèvement dans la nappe phréatique sera nécessaire à la construction des ombrières ni à l'exploitation agricole.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	Aucun drainage prévu.
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		Le système de récupération d'eau de pluie, permettra une gestion maîtrisée de la ressource en eau, notamment lors des pluies abondantes/ sécheresses. Les ombrières solaires n'ont pas de besoin en eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Le terrain, à vocation agricole, est déjà exploité et cultivé par une agriculture intensive. Les enjeux pour la faune et la flore sont donc négligeables. Les terrains aux alentours sont également à vocation agricole excepté à l'Est de la parcelle qui est en zone naturelle.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	La zone du projet n'est situé ni dans ni aux alentours de site Natura 2000 ou autres zones à enjeux, ou intérêt communautaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	La surface sous les ombrières très espacées serviront d'abri pour les volailles, le projet n'engendrera donc pas de consommation d'espace agricole. Les ombrières sont une plus value à l'agriculture en ayant pour vocation une amélioration du bien être animal.  Le projet ne viendra donc pas modifier le caractère agricole, qui restera en adéquation au zonage de la zone A du PLU.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V		PPRN Séisme/ ouragan.  La construction des ombrières prendra en compte ces aléas.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		Pendant la phase travaux (période courte 6 à 9 mois), des engins pourront se déplacer.
	Est-il source de bruit ?		V	La phase chantier pourra être source de bruits et nuisances sonores aux heures habituelles de travail (déplacement d'engins, tranchée ).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	Ce bruit temporaire et localisé ne sera pas plus important que celui engendré par les engins agricoles.
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		~	
sions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V	
	Si oui, dans quel milieu ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		•	Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émis	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V	
e/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	V		Mené en concertation avec l'agriculteur, le projet amène à un changement de pratique agricole qui passe d'une monoculture intensive à un élevage de volailles élevées en plein air et bio.  L'usage du sol, reste inchangé. Il conservera son caractère agricole.

	ces du projet identifié existants ou approuv	susceptibles d'être cum	nulées avec
Oui ✓ Si oui, décrive	Non z lesquelles :		

	Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de ure transfrontière ?
	□ Oui   ✓ Non
	Si oui, décrivez lesquelles :
	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des
inci	dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
6.5	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être
	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur
	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement
	liés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> :iser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
pred	siser et de détainer des mésores (type de mésores, content, mise en œovie, soivi, dorée).
	Les risques de pollution accidentelles sont très limités. TotalEnergies Renouvelables France respectera l'ensemble
	des réglementations applicables.
	Les travaux seront établis lors des période diurnes des jours ouvrés.
	Dans l'hypothèse où malgré toutes les précautions prises par TotalEnergies Renouvelables France, une pollution était déversée, TotalEnergies Renouvelables France mettrait en place un plan d'urgence de gestion de la pollution
	concernée, afin de minimiser l'ensemble des impacts sur l'environnement.
	A l'issu de la phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé. Les modules photovoltaïques seront
	recyclés, et l'ensemble des équipements seront recyclés ou valorisés selon les filières appropriées.iées.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet agrivoltaique s'inscrit dans l'objectif de renforcer l'autonomie alimentaire et énergétique de la Guadeloupe. Le projet se situe sur un terrain où il est pratiqué une activité agricole intensive avec de la terre labourée. Il était par le passé utilisé des pesticides pour la préservation des cultures. Le terrain est hors zonages réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF ou autres). Les structures respecteront les normes parasismiques et paracycloniques.

Ce projet est une façon d'harmoniser deux activités qui sont à ce jour primordiales sur le territoire.

Au regard des éléments cités ci-dessus, l'impact d'un tel projet est positif sur ce terrain et plus globalement sur le territoire, ainsi, il ne devrait pas faire l'objet d'un évaluation environnementale.

#### 8 Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

	Objet				
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	~			
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.				
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	~			
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	~			
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	V			
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V			
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.				

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dimensionnement des structures et exemple de volières agrivoltaiques	V
2		
3		
4		
5		

#### 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🗹

Nom Nelson	
Prénom Olivier	DocuSigned by:
Qualité du signataire Responsable d'Agence Caraïbes	Olivier NELS E20E6B9714114C1
À Abymes	
Fait le 1 8 0 4 2 0 2 4	Signature du (des) demandeur(s)

Signature du (des) demandeur(s)